

L'ANFR fait évoluer son site Cartoradio.fr

Maisons-Alfort, le 18 septembre 2018 - l'Agence nationale des fréquences (ANFR) a créé en 2003 le site Cartoradio.fr afin d'informer le public sur la localisation des stations radioélectriques ainsi que sur les mesures d'ondes électromagnétiques réalisées selon le protocole officiel établi par l'Agence. Aujourd'hui, l'ANFR fait évoluer ce site vers une nouvelle version plus ergonomique.

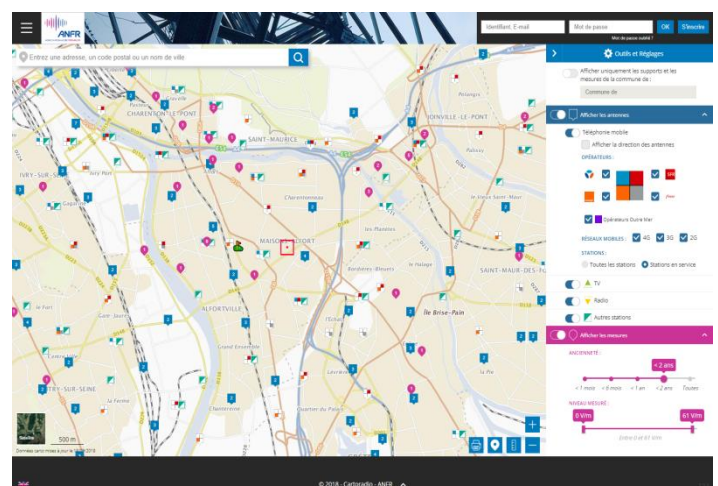
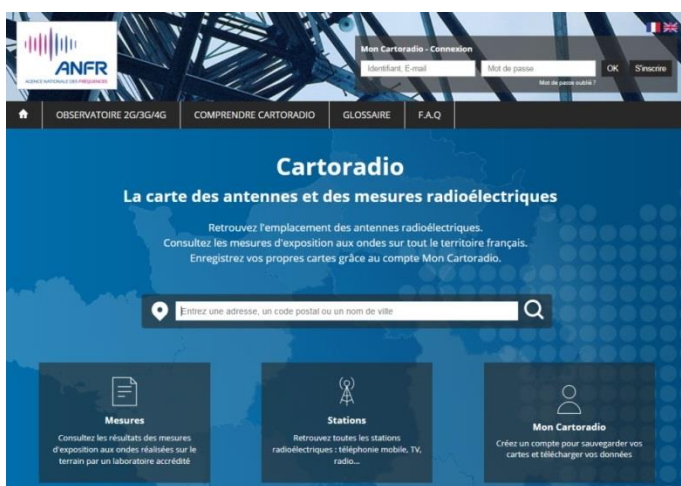
Le site Cartoradio permet au public de connaître l'emplacement des stations radioélectriques (téléphonie mobile, TV, radio, etc.). A ce jour, **plus de 125 000 sites d'émission sont répertoriés** par l'ANFR qui autorise quotidiennement les implantations et les évolutions de ces sites sur l'ensemble du territoire.

Cartoradio donne également accès à tous les résultats des mesures d'ondes électromagnétiques réalisées à la demande des particuliers ou des collectivités locales. En effet, l'ANFR a pour mission de veiller au respect des valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques. Elle élabore un protocole de mesure de l'exposition que des laboratoires accrédités utilisent pour réaliser des mesures sur le terrain. Les données et cartes peuvent ensuite être sauvegardées par l'utilisateur dans un nouvel espace dédié, nommé « Mon Cartoradio ». A ce jour, **environ 45 000 mesures sont publiées sur le site.**

L'évolution du site Cartoradio.fr a pour objectif de proposer une **ergonomie plus intuitive et un design plus moderne** aux internautes. La **lisibilité des informations** a également été retravaillée avec notamment une page d'accueil qui donne accès à toutes les catégories de contenus.

Enfin, **Cartoradio.fr adopte une mise en page réactive (responsive design)** et propose désormais à ses utilisateurs une lecture adaptée aux différentes résolutions d'écrans (mobile et tablette).

Présentation du site en image :



Pour découvrir le site Cartoradio : <https://www.cartoradio.fr>

Lien vers le protocole de mesures établi par l'ANFR : <https://www.anfr.fr/contrôle-des-frequences/exposition-du-public-aux-ondes/la-mesure-de-champ/protocole-de-mesure/>

Contact presse : Lou Paradis / presse@anfr.fr // 01.45.18.72.07